



Une enquête de « Que choisir » stigmatise le chalut

Publié le 18/12/2018 18:41 | Mis à jour le 18/12/2018 19:03

« **Des informations erronées voire mensongères** », une étude qui « **ne reflète pas la réalité de la situation** » : les critiques fusent suite au sujet *Enquête sur la pêche durable, la grande distribution reste en rade*, publié par *Que choisir*, qui stigmatise le chalut comme non durable, sans nuance.

L'enquête de *Que Choisir* ([article](#), [étude de 23 pages](#) et [décryptage](#)) publiée le lundi 17 décembre, au démarrage du Conseil européen sur les quotas, vise à « **presser les pouvoirs publics de durcir les quotas de pêche** », expliquent les auteurs. Elle repose sur l'examen de l'offre en cabillaud, sole et bar dans 1 134 grandes surfaces, du 20 janvier au 3 février 2018.

Étiquetage. L'UFC-Que Choisir constate des lacunes dans l'étiquetage : la zone de capture ou la méthode de pêche ne sont pas mentionnées ou sont imprécises dans 66 % des cas, alors que c'est *obligatoire depuis fin 2014*. Elle a saisi la répression des fraudes pour des contrôles. Qui existent : en 2016, *la DGCCRF avait ainsi relevé* une anomalie d'étiquetage dans 46 % des 1 402 établissements vérifiés (poissonnerie et grande distribution).

Durabilité. Surtout, l'association assène que « **86 % des poissons présents dans les étals des grandes surfaces enquêtées sont non durables** », en croisant zones et méthodes de pêche, ce qui devient en intertitre « **aucune des grandes enseignes ne propose une pêche durable** ». Pas étonnant : elle a choisi des espèces en crise (dans certaines zones), ignore la durabilité dans le golfe de Gascogne (la zone 27 Villabde ne figure pas au tableau) et considère systématiquement le chalut comme non durable. Sans craindre les incohérences : il est notamment accusé pour ses prises accidentelles de mammifères, mais le filet, estimé durable, présente aussi ce problème. L'écosystème et la sélectivité sont les seuls critères, sans rien sur *l'analyse de l'impact environnemental* réalisé par la profession et l'Ademe, qui aurait nuancé ce classement.

Réactions. Le CNPMM (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) *déplore* cette vision simpliste des engins. Il cite « **le stock de sole en mer Celtique et sud Irlande, exploité à un niveau durable selon le Ciem malgré des débarquements à 100 % issus du chalut** ». Et la pêche de petits pélagiques, plutôt sélective. « **Le niveau de durabilité d'une technique de pêche ne peut être jugé sans prendre en considération le contexte dans lequel elle est utilisée ; et notamment l'espèce visée, le type d'écosystème dans lequel la pêcherie opère, le type de fond, les mesures de gestions mises en place pour limiter ces impacts** », *renchérit le MSC*, dont l'écolabel est égratigné au passage, avec une reprise des critiques de **Bloom**. Sauf qu'il utilise 28 critères et près de 100 sous-critères pour juger la durabilité d'une pêcherie, contre deux ici.

Tous deux déplorent l'extrapolation à partir de trois espèces, représentant 28 % des ventes de poissons sauvages frais en France, alors que « **les connaissances scientifiques objectives reposent sur 55 espèces** ». Pour le CNPMM, « **cette étude relève d'une évidente volonté de nuire** ». Sans craindre les contradictions, l'UFC-Que Choisir recommande aux consommateurs de préférer lignes, hameçons et filets. Et de favoriser lieu noir, merlan, hareng et maquereau, jugés en bon état... et pourtant souvent pêchés au chalut.

Solène LE ROUX